



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 79518

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à la Bolivie et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. En ce domaine, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfectures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Concernant la Bolivie, les données communiquées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ne portent que sur trois années et s'établissent comme suit :

Laissez-passer consulaires (source : Intérieur)

ANNÉES	NOMBRE d'étrangers en possession d'un document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers sans aucun document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré dans les délais utiles	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré hors délais	NOMBRE de demandes de laissez-passer ayant fait l'objet d'un refus	NOMBRE de demandes laissées sans réponse	% D'ÉTRANGERS ayant obtenu un laissez-passer dans les délais utiles par rapport à l'ensemble des demandes effectuées
2003	4		1	0	1	2	25,00 %
2004	14		7	0	5	1	50,00 %
2005 (9 mois)	2	9	10		1		90,91 %

Les taux de délivrance des laissez-passer consulaires par les autorités boliviennes n'ont pas conduit le ministère des affaires étrangères à envisager des mesures spécifiques envers ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79518

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10932

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 52